



# BTS Animation et gestion touristiques locales



TOURISME

## Le diplôme

Le candidat est présenté à l'examen d'Etat du BTS Animation et gestion touristiques locales à l'issue de la session. Il reçoit, en outre, le certificat de formation professionnelle de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil, s'il a obtenu des résultats satisfaisants pendant les deux années de formation et s'il a passé avec succès les épreuves du BTS Animation et gestion touristiques locales.

## Les objectifs de la formation

*Cette formation a pour objet de préparer aux métiers du tourisme : accueil, promotion touristique, accompagnement de voyage, gestion et mise en valeur touristique du patrimoine, animations.*



### Perspectives professionnelles

- Assistant d'un gestionnaire de structure d'accueil
- Agent de documentation et d'information touristique
- Organisateur d'événements locaux
- Guide accompagnateur

### Secteurs d'activité

- A l'issue de cette formation, le titulaire du BTS AGTL sera en mesure d'exercer son activité dans :
- Les offices de tourisme
  - Les comités départementaux et régionaux du tourisme
  - Les collectivités territoriales
  - Les compagnies de transport
  - Les agences d'événementiels (organisation de salons, congrès, séminaires)...

### Nos partenaires

- Jardin d'acclimatation
- Hôtel Sheraton
- Hôtel de Castiglione
- Centre des Arts

### Déroulement de la formation

La préparation au diplôme se déroule sur 2 ans, sur le mode d'alternance école-entreprise :

- 1 semaine à l'IFA
- 1 semaine en entreprise

### Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité

**IFA Pierre Salvi**

24 bis, bd d'Ormesson  
95880 Enghien-les-Bains  
01 30 10 80 95

[www.ifa-salvi.fr](http://www.ifa-salvi.fr)

## Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

Sous réserve de dispositions conventionnelles ou contractuelles plus favorables, l'apprenti

perçoit un salaire dont le montant varie en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC variable de 25% à 78%.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

(source dictionnaire permanent social 2008)



**Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.**

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

### Modalités d'inscription

La sélection s'effectue sur dossier, puis tests écrits et entretien individuel de motivation.

### Pré-requis

- Etre titulaire du Bac
- Avoir étudié 2 langues vivantes

### Programme de la formation

Enseignement général :

- Culture générale et expression
- Anglais
- Espagnol ou allemand
- Economie et droit appliqués au tourisme

Enseignement professionnel :

- Mercatique – gestion appliquées
- Analyse du patrimoine
- Techniques touristiques
- Analyse spatiale appliquée au tourisme
- Actions professionnelles touristiques

### Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- Promotion touristique
- Animation
- Organisation d'événements et manifestations
- Elaboration de projets touristiques
- Accueil de visiteurs et de touristes

### Poursuite d'études envisageable

- Licence professionnelle de tourisme

Tout sur le réseau des écoles

[www.ecoles.versailles.cci.fr](http://www.ecoles.versailles.cci.fr)